

Fédération
des CPAS



Radioscopie des politiques
d'insertion socioprofessionnelle
dans les CPAS wallons
Analyse 2008

Ricardo Cherenti
août 2008

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



Cette publication est disponible et téléchargeable sur notre site, à l'adresse www.uvcw.be/cpas.

Pour citer cette étude

R. Cherenti, *Radioscopie des politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS wallons. Analyse 2008*, Fédération des CPAS, UVCW, août 2008

Contacteur l'auteur: rch@uvcw.be

Contact pour la presse

Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS: 04/220 58 04

Christophe Ernotte, Directeur général de la Fédération des CPAS: 081/240 650

I. INTRODUCTION

Nous avons le plaisir de vous présenter la 6^{ème} radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons. Outil d'analyse connu et reconnu qui permet aux CPAS d'évaluer leur politique d'insertion à un moment donné et aux décideurs de s'appuyer sur des chiffres objectifs pour mener leur politique.

Au-delà, cet outil permet de mettre en évidence le rôle des CPAS comme opérateur d'insertion. Ce rôle important et essentiel continue à être au mieux méconnu, au pire négligé. Nous espérons y remédier par cette contribution.

Si ce type d'analyse a bien pour premier objectif d'aider les CPAS à se situer, il peut également permettre une meilleure appréciation par les autorités, par les autres opérateurs et par le public en général du travail de qualité (et de quantité) qui est fait annuellement dans les centres.

II. PRECISION SUR LA RADIOSCOPIE 2008

196 CPAS ont rentré le formulaire complété de la "radioscopie des politiques d'insertion", soit 75 % des centres.

Depuis 2006, nous avons opté (pour faciliter les comparaisons fédérales) pour une date de référence au 1^{er} janvier. Avant, nous prenions le 1^{er} juin.

Au vu du taux de réponse en légère baisse, il semble que les CPAS soient davantage disposés à répondre au questionnaire dans la deuxième moitié de l'année.

Néanmoins, ces 75 % de réponses sont représentatifs. Ils prennent en compte 81,64 % du nombre total des bénéficiaires des CPAS.

Comme chaque fois, nous regrettons le manque d'informations précieuses que peuvent représenter les 25 % des CPAS qui n'ont pas rendu le formulaire complété. En effet, c'est vers eux que nous aurions probablement un rôle plus important à jouer.

III. METHODE ET PRESENTATION

Pour la radioscopie 2008, nous avons recoupé et complété les informations données par les CPAS par certaines données fournies par d'autres sources statistiques, en provenance de l'INS, du Moniteur belge, de l'Iweps, etc. Et c'est l'ensemble de ces données qui, une fois traitées, nous donnent une idée de ce que sont les politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS en fonction d'un contexte socioéconomique qui nous est imposé.

Si 75 % des CPAS ont répondu à l'enquête, il arrive néanmoins que dans certains cas des CPAS n'aient pu répondre à l'une ou l'autre des questions posées. Lorsque ce manque d'information nous a paru trop élevé nous n'avons pas traité la question sous peine de tirer des conclusions qui auraient pu s'avérer fausses. Or, notre but est bien de conserver une rigueur et une objectivité. Par contre, lorsqu'il nous a semblé pouvoir présenter des estimations intéressantes, avec une marge d'erreur faible, nous l'avons fait.

Ainsi, pour les 25 % qui n'ont pas rendu la radioscopie, nous avons procédé à une estimation du nombre de revenu d'intégration ou d'aide sociale en partant de la médiane de revenu d'intégration ou d'aide sociale de la catégorie dans laquelle se situent les CPAS. Et nous avons vérifié ces chiffres en fonction des données du SPP-IS afin d'avoir un chiffre réaliste. En cas de doute, nous avons pris contact avec le CPAS pour obtenir leurs derniers chiffres valides.

IV. INFORMATION GENERALE

	Région wallonne	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Nbre habitant ¹	3 435 879	1 294 844	1 047 414	461 983	370 460	261 178
CCI ²	272 630	118 038	88 490	33 064	19 359	13 679
RI ³	35 534	13 377	14 736	4 019	1 831	1 571
Aide sociale ³ (ASE) ⁴	7 130	1 743	3 788	723	584	292
RI + ASE	42 664	15 120	18 524	4 742	2 415	1 863
Rev. moy./hab. ⁵	12 807	12 030	12 707	13 000	15 535	12 883

80 % des communes wallonnes comptent moins de 15 000 habitants et plus de 90 % des communes wallonnes comptent moins de 30 000 habitants.

La plupart des CPAS wallons sont d'assez petites structures avec peu de personnel. Il faut ici le souligner car leur mérite n'en est que beaucoup plus grand.

Ajoutons pour la compréhension globale des CPAS que 80 % de CPAS ruraux ou quasi ruraux soulèvent clairement un problème de mobilité, ce qui a une influence considérable sur la politique d'insertion des CPAS. Néanmoins, ce problème criant en milieu rural ne doit pas cacher que des problèmes de mobilité existent aussi, bien entendu, en milieu urbain.

Ajoutons pour le monde rural que nous ne pouvons que constater le peu d'opérateurs de formation sur leur territoire. Néanmoins, afin d'aider les CPAS à visualiser les possibilités de travail avec des organismes extérieurs, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de fournir un détail des opérateurs de formation présents en Région wallonne. Cette information est accessible sur notre site www.uvcw.be/cpas (voir espace "opérateurs" dans l'espace "insertion professionnelle").

¹ <http://www.statbel.fgov.be>. Population au 1^{er} janvier 2007.

² Chômeur complet indemnisé pour juin 2007, Onem.

³ Il s'agit d'une estimation faite à partir des 75 % de réponses.

⁴ Il s'agit de l'aide sociale équivalente, que nous désignerons par ASE.

⁵ <http://www.statbel.fgov.be>, revenus fiscaux - exercice 2006, revenus 2005.

1. Quelques points de repère non commentés pour les CPAS

	le plus haut	moyenne	médiane ⁶	le plus bas
RI	6 831	135,6	65,5	2
ASE	2 013	27,2	8	0
étudiant	857	26,3	7	0
- 18 ans	206	1,7	0	0
18-24 ans	2 234	55,1	14	0
25-44 ans	3 775	68,7	18,5	1
45 ans +	2 772	588	15	0
rev.moy./hab.	18 974	13 044	12 820	9 515
art. 60	430	16,6	5	0
remises à l'emploi	1 013	36,3	13	0
mise en formation	1 712	23,7	4	0

V. LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES

Le nombre de bénéficiaires du RI croit sensiblement depuis la dernière radioscopie (2006): + 2,2 % en 2 ans mais il croit de plus de 21,5 % sur les 6 dernières années. Ce chiffre est très inquiétant. Alors que la richesse créée ne cesse de croître dans le pays, le nombre de pauvres ne cesse lui aussi d'augmenter, et avec lui le nombre de RI⁷.

La comparaison statistique dans le temps reste néanmoins assez malaisée. En effet, la loi sur le DIS avait individualisé les dossiers. La cour d'arbitrage a rendu un arrêt en 2004⁸ obligeant le Gouvernement à revenir sur sa position. Cela aurait dû avoir pour effet une sensible diminution du RI. C'est le contraire que l'on constate.

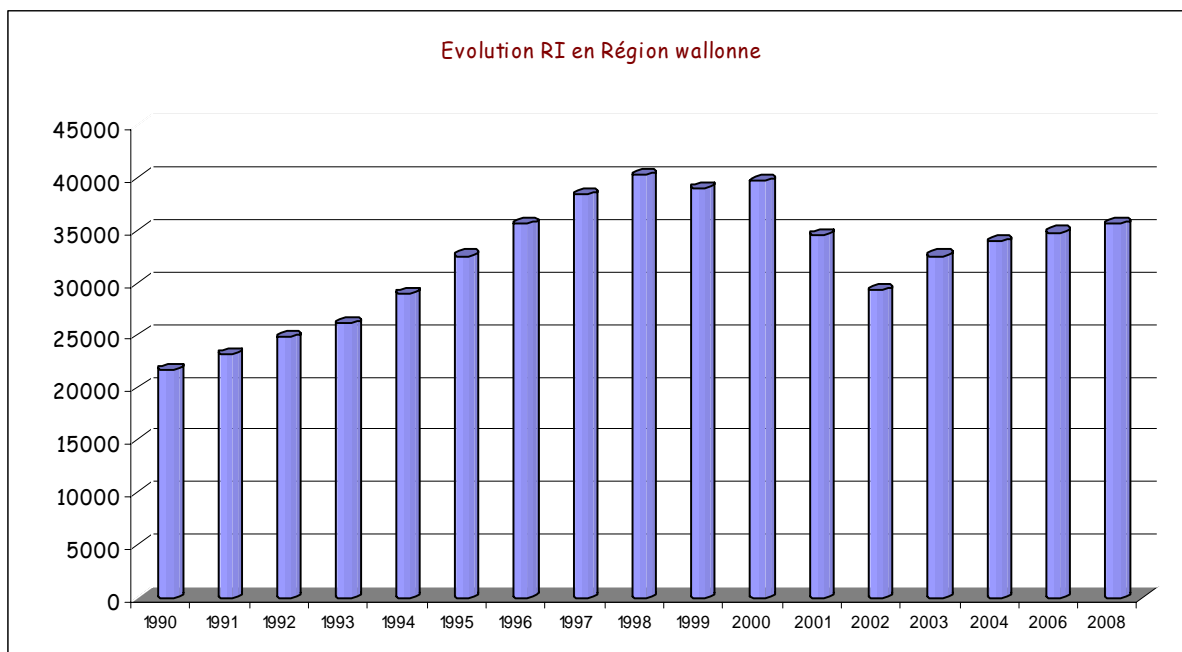
Région wallonne

1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
21 735	24 782	28 914	35 551	40 245	39 633	29 229	33 861	34 773	35 534

⁶ La médiane est une valeur statistique qui corrige les valeurs les plus extrêmes et permet souvent de mieux appréhender la réalité que la moyenne. Elle répartit les termes d'une série numérique, rangée par ordre de grandeur, en 2 groupes de même fréquence.

⁷ Voir à ce sujet aussi le tableau dans l'analyse 2008 des pièges à l'emploi, www.uvcw.be/cpas.

⁸ C.A. n° 5/2004 du 14.1.2004.



1. Evolution par genre

La radioscopie 2008 nous permet de faire une répartition par genre. 58,3 % des bénéficiaires du RI sont des femmes.

La pauvreté atteint davantage les femmes dans notre Région. On peut également dire que les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes et que le travail à temps partiel les concerne beaucoup plus que les hommes (41,6 % des travailleuses font du temps partiel contre 6,7 % des travailleurs). Plus de 92 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes⁹. On peut donc parler d'une discrimination de fait.

2. Evolution RI pour la Belgique

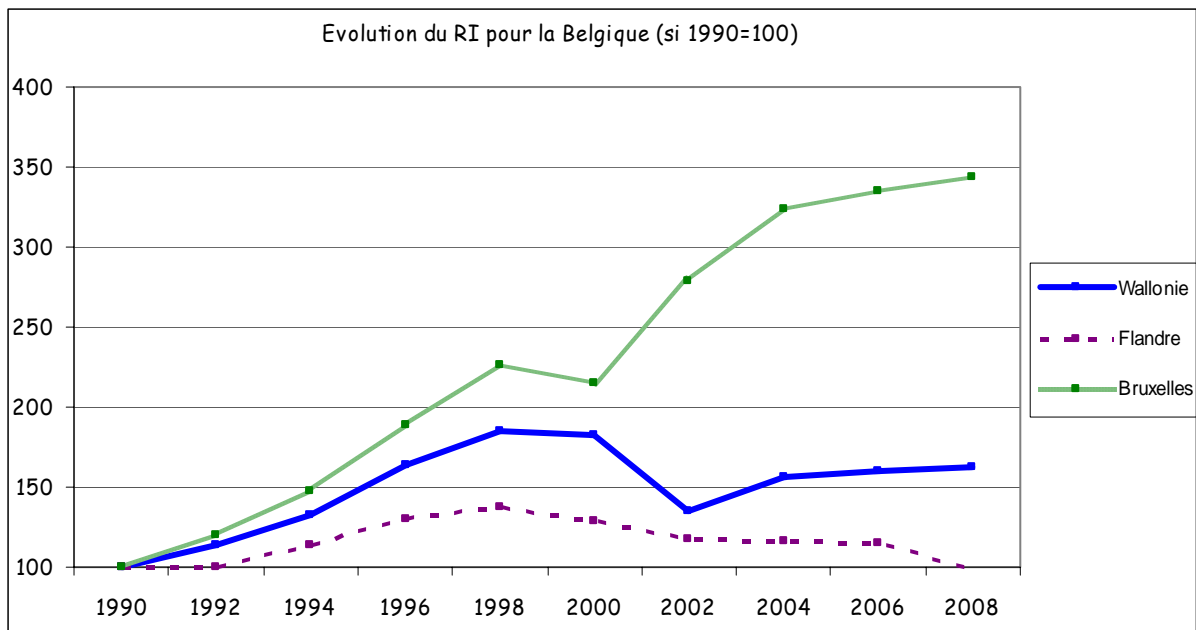
La Flandre, depuis 1998, voit le nombre de ses bénéficiaires diminuer pour, depuis 2002, quasi se stabiliser et baisser à nouveau en 2008 (- 15 % en 2 ans). Bruxelles progresse depuis 2000 de manière importante (x 60 %).

Si l'on regarde le nombre de bénéficiaires pour 100 habitants, pour la Flandre on a 0,35; pour Bruxelles 2,05 et pour la Wallonie 1,03.

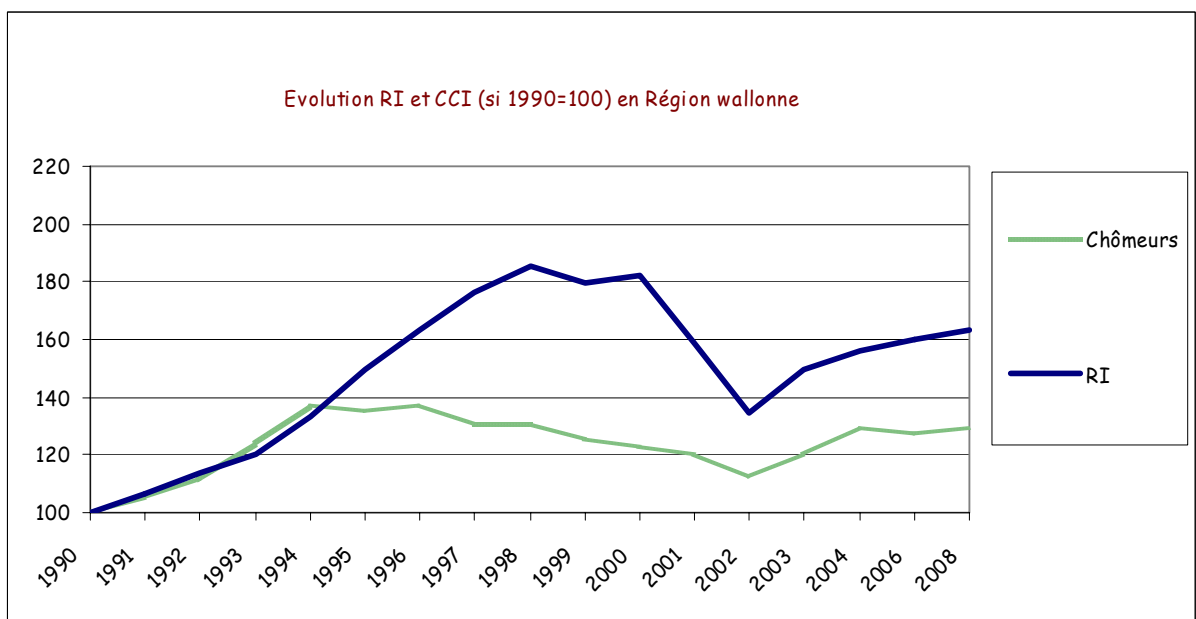
Nous nous situons dans une zone intermédiaire mais cela reste malgré tout une zone très inconfortable.

Voyons cette évolution sur un graphique.

⁹ Iweeps, *Femmes et hommes en Wallonie. Portrait statistique*, 2005.



3. Evolution du RI et CCI (chômeurs complets indemnisés)



Jusqu'en 2004, les deux tendances étaient assez similaires même si l'évolution du RI était beaucoup plus marquée. C'est assez logique dans le sens où le RI et les allocations de chômage évoluent en fonction du contexte socioéconomique. Néanmoins, de 2004 à 2008, l'évolution du RI est constante à la hausse, tandis que le nombre de chômeurs en diminution de 2004 à 2006 repart à la hausse (légère mais significative de 1,6 %). Ceci malgré une progression importante des personnes exclues des allocations de chômage et qui aboutissent au CPAS.

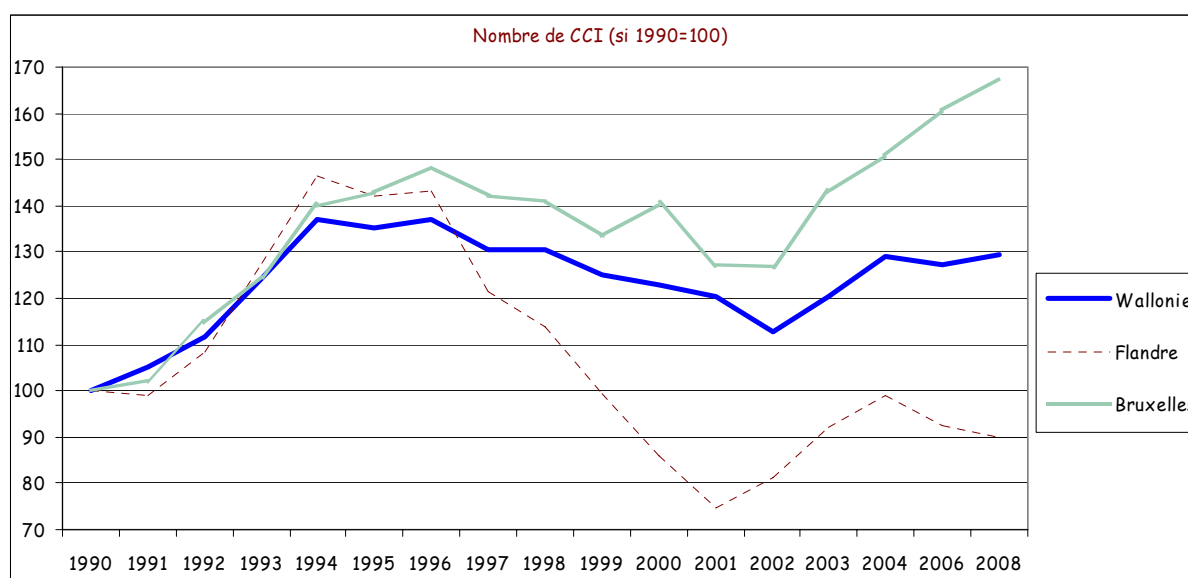
En effet, au 31 octobre 2007¹⁰, les CPAS étaient amenés à prendre en charge 2 163 bénéficiaires ayant subi une sanction de l'Onem. Ce chiffre représente 6,3 % du total des bénéficiaires du RI dans les rangs des CPAS.

C'est une croissance spectaculaire de 580 % de bénéficiaires ayant subi une sanction Onem en deux ans. Et selon les CPAS, ce problème ne fait que s'amplifier.

Ceci est représentatif d'une logique politique de l'Etat fédéral qui:

- n'assume pas la responsabilité de ses décisions politiques et en fait porter le poids financier aux institutions locales;
- détricote petit à petit notre système de sécurité sociale pour y substituer une logique d'aide sociale;
- détricote les liens de solidarité entre Régions et entre communes.

Voyons le rapport avec les deux autres Régions.



Si dans un premier temps, les trois Régions évoluent de la même manière, dès 1996, la Flandre connaît une forte baisse jusqu'en 2001. Les Wallons ont suivi le même mouvement de manière beaucoup plus légère. Pour Bruxelles, la tendance a été plus marquée à la hausse.

Notons que depuis 2006 (notre dernière analyse), les chiffres wallons repartent à la hausse, tout comme le chiffre du RI. Heureusement, le nombre de mises à l'emploi est lui aussi en hausse. En effet, avec un nombre de mises à l'emploi de 8 883 bénéficiaires, les CPAS participent activement à une politique de remise à l'emploi en Région wallonne.

4. Et qu'en est-il de l'aide sociale équivalente (ASE)?

L'ASE n'évolue pas, rappelons-le, dans une logique économique mais plutôt dans une logique politique, même si, bien entendu, la logique politique est tributaire d'un contexte socioéconomique.

¹⁰ R. Cherenti, *Les exclusions Onem. Implications pour les CPAS*, Fédération des CPAS, déc. 2007. Document disponible sur www.uvcw.be/cpas.

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2006	2008
6 626	5 879	5 164	6 587	9 830	12 792	12 898	12 528	12 306	10 661	7 130

Le chiffre poursuit sa baisse, comme prévu, avec une diminution de 33,1 % en près de deux ans.

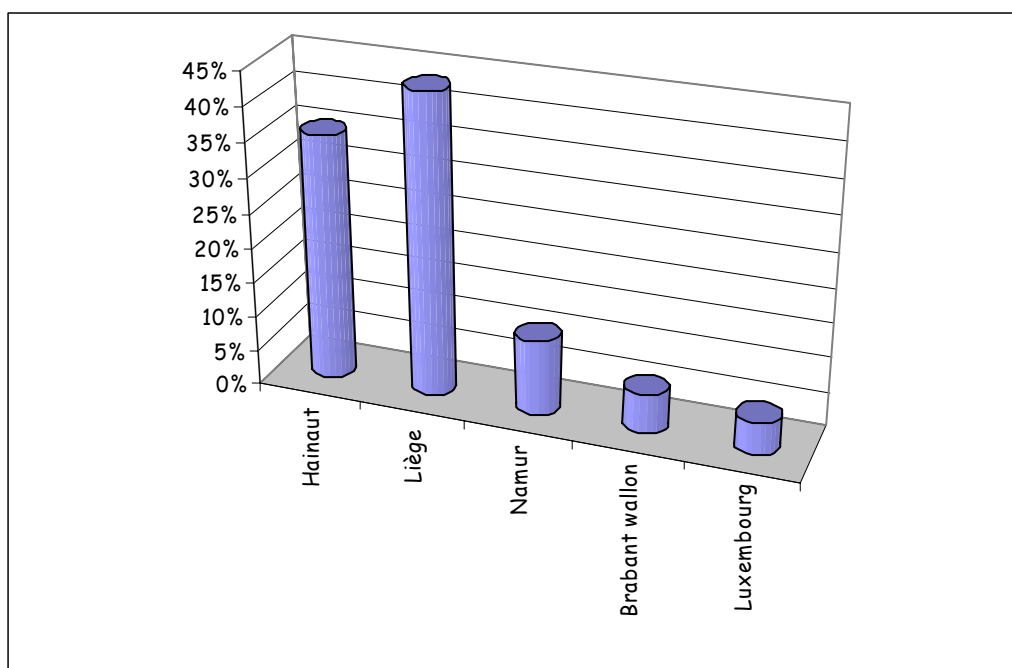
Pour l'ASE, la répartition entre communes est plus "équitable" et proportionnelle à la taille du CPAS. Néanmoins, nous ne pouvons oublier le phénomène de l'attrait des grandes villes. En effet, même s'ils reçoivent l'aide dans un CPAS rural, bon nombre de bénéficiaires choisissent l'anonymat des villes ou le regroupement plus aisé des centres urbains.

Au niveau de la répartition par genre, le phénomène est exactement inverse à celui du RI et l'on trouve 57,09 % d'hommes parmi les bénéficiaires.

Parmi ceux-ci figurent essentiellement les candidats réfugiés politiques. Et parmi les isolés (qui représentent 32 % des situations), 78 % sont des hommes¹¹.

5. Analyse par province

	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Habitant	100 %	37,6 %	30,5 %	13,5 %	10,8 %	7,6 %
RI	100 %	37,7 %	41,5 %	11,3 %	5,1 %	4,4 %
ASE	100 %	24,4 %	53,1 %	10,2 %	8,2 %	4,1 %
RI + ASE	100 %	35,5 %	43,5 %	10,8 %	5,7 %	4,5 %
Bénéf./100 hab.	1,24	1,17	1,77	1,02	0,65	0,7



La province de Liège a un nombre de bénéficiaires particulièrement élevé, que ce soit pour le RI ou pour l'ASE. 1,77 bénéficiaire pour 100 habitants, le chiffre est vraiment très important et ne peut s'expliquer par une seule cause. Il y en a de nombreuses mais aucune qui ne puisse apporter une raison objective à ce chiffre. Citons parmi les exemples d'explication possibles l'attrait des

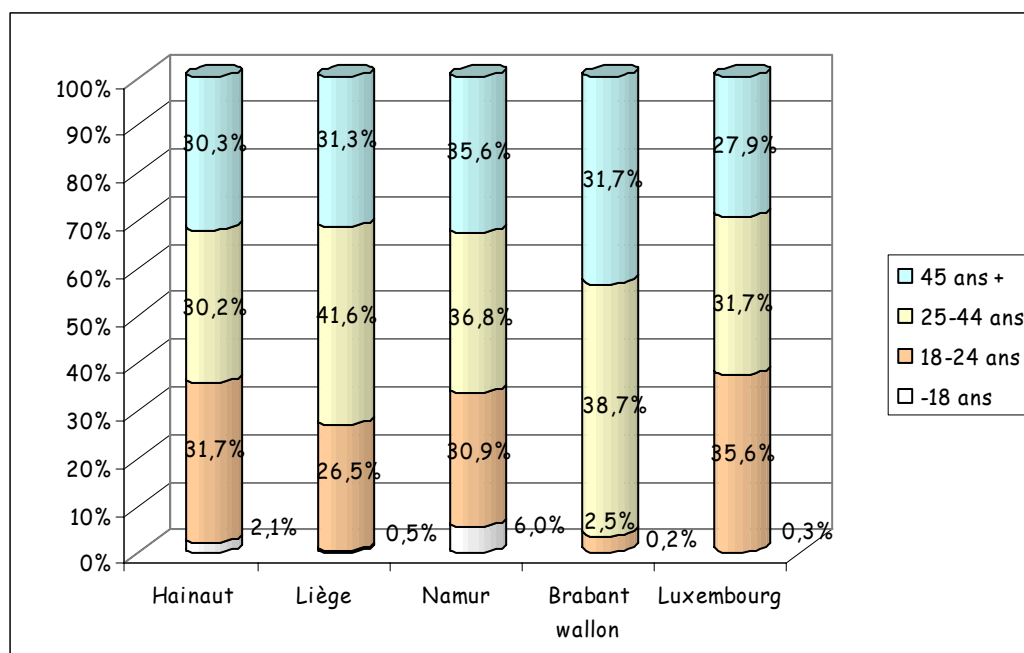
¹¹ Fédasil, *Rapport annuel, 2007*, p. 43.

grandes villes, la structure des logements, l'histoire de la province (culture de l'ouverture), la proximité des frontières, etc.

A l'inverse, le Brabant wallon est dans une position assez "privilegiée" avec 0,65 bénéficiaire pour 100 habitants. Notons que ce chiffre est à la baisse puisqu'il était en 2006 de 0,85 pour 100 habitants.

6. Par âge

	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Total bénéficiaires	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
-18 ans	1,07 %	2,1 %	0,5 %	0,6 %	0,2 %	0,3 %
18-24 ans	29,4 %	31,7 %	26,5 %	30,9 %	29,5 %	35,6 %
25-44 ans	36,6 %	30,2 %	41,6 %	36,8 %	38,7 %	31,7 %
45 ans +	31,37 %	30,3 %	31,3 %	35,6 %	31,7 %	27,9 %



Les CPAS ont une population de plus en plus jeune avec une difficulté certaine pour remobiliser la tranche d'âge des 18-24 ans considérée par les CPAS comme la plus difficile.

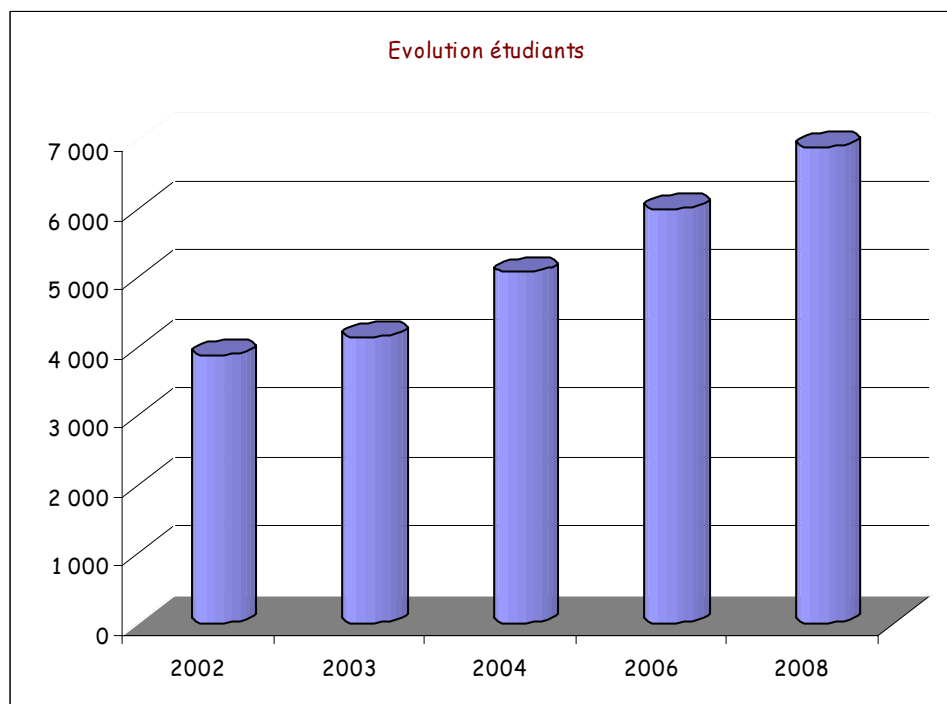
Notons également que les moins de 18 ans pris en charge par les CPAS sont de plus en plus nombreux, même si en chiffre absolu cela n'est pas un chiffre important. Il y a lieu de s'interroger sur ce phénomène qui s'accroît au fil des ans et qui est passé de 0,4 % en 2006 à 1,07 % en 2008, soit un chiffre de 445 bénéficiaires en Région wallonne.

Les personnes de + de 45 ans voient leur nombre également progresser (+ 2,5 %). Par contre, la tranche 25-44 ans voit son chiffre diminuer considérablement (- 5,4 %).

7. Les étudiants

	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
étudiants % du nbre de bénéf.	14,2 %	15 %	13,2 %	13,5 %	16,9 %	15,5 %

La loi sur le DIS "invitait" les CPAS à soutenir les bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens conséquents, suffisants, pour mener à bien cette mission. Les CPAS ont assumé cette responsabilité et ont fortement renforcé leur politique de mise aux études lorsque cela était possible.



L'évolution du nombre de bénéficiaires étudiants est impressionnante. 3 866 en 2002, 5 997 en 2006 et nous arrivons à 6 068 en 2008, soit une progression de 57 % en 6 ans. On peut, bien entendu, se poser la question de savoir si la prise en charge par les CPAS -et donc par les communes- des études est un phénomène "normal". A tout le moins, on peut estimer que le Gouvernement devrait octroyer aux CPAS des moyens "justes" pour cette mission. Actuellement, la demande des CPAS est d'être subsidiés à 90 %¹² (bien que la logique voudrait même que les CPAS soient subsidiés à 100 %) est restée lettre morte.

Cette revendication d'une subsidiation à 100 % pour les CPAS est d'ailleurs demandée par les associations dans le rapport général sur la pauvreté de 2005¹³.

Plus de 15 % de la population vivent sous le seuil de la pauvreté en Belgique. Le pouvoir d'achat des bénéficiaires est mis à mal ces dernières années¹⁴. Rien d'étonnant à ce que de plus en plus de parents ne puissent prendre en charge les études de leurs enfants. Cela explique en partie cette forte progression.

¹² Voir à ce sujet le mémorandum de la Fédération des CPAS. Plusieurs courriers ont également été envoyés aux ministres par la Fédération. Cela reste sans suite.

¹³ Centre Egalité des chances, *Abolir la pauvreté*, 2005, p. 38.

¹⁴ Voir à ce sujet R. Cherenti, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, août 2008.

18 % des étudiants exercent durant leurs études un travail, que celui-ci soit régulier ou occasionnel. Ce chiffre doit être lu en ayant conscience de la difficulté qu'il peut y avoir pour tout un chacun à trouver un travail, et pour les bénéficiaires en particulier car souvent ils n'ont pas un réseau social leur permettant une recherche optimale. Il n'empêche, ce chiffre est en forte hausse. En effet, alors qu'en 2006 seuls 8 % des étudiants exerçaient un travail, ils sont 18 % aujourd'hui. Cette progression est probablement le signe d'une part d'un durcissement des conditions d'octroi par les CPAS¹⁵, mais aussi du travail en réseau mis en place par les centres et qui permet aux travailleurs sociaux de trouver plus facilement des opportunités d'emploi à proposer.

8. Analyse par arrondissement

Afin de ne pas alourdir la présentation par de longs tableaux, nous vous proposons de trouver ces tableaux en annexe 1 avec des données liées à l'insertion socioprofessionnelle (mises à l'emploi, formations) et au contexte socioéconomique (chômage, revenu moyen, etc.).

Ces données permettront aux CPAS qui le désirent de prolonger leur analyse. Mais ces données chiffrées doivent être accompagnées d'une réflexion globale dans chaque CPAS sur des aspects qualitatifs. En effet, ces aspects qualitatifs doivent être pris en compte pour déterminer une politique sociale digne de ce nom.

9. Analyse par chiffre de la population

	RW	<=5 000	5 001-10 000	10 001-15 000	15 001-20 000	20 001-25 000	25 001-30 000	>=30 001
RI	35 534	2,6%	8,4 %	9,7 %	8,3 %	7,3 %	5,1 %	58,6 %
ASE	7 130	3,1 %	11,6 %	13,4 %	6,9 %	4,5 %	6,2 %	52,8 %
RI +ASE	42 664	2,7 %	9,2 %	10,3 %	8 %	6,8 %	5,3 %	57,6 %
étudiant	6 068	2,8 %	9,6 %	8,1 %	8,9 %	7,5 %	4,7 %	58,1 %

Seuls 15 CPAS se situent dans des communes de plus de 30 000 habitants. Ces 15 CPAS prennent en charge à eux seuls plus de 58 % des bénéficiaires du RI et 52 % de l'ASE, soit un public de plus de 24 500 bénéficiaires.

Allons encore plus loin, seuls 2 CPAS se situent dans des communes de plus de 150 000 habitants. Les CPAS de Liège et de Charleroi à eux deux prennent en charge 29,1 % des RI et 31,6 % de l'ASE.

Il n'y a pas de surprise, bien entendu ce sont les 15 CPAS des grosses communes qui couvrent 58,1 % du total de la population étudiante. Il va de soi qu'un nombre si élevé de bénéficiaires concentrés sur les 15 CPAS les plus gros affecte considérablement leur politique et leurs finances.

Les CPAS de Liège et Charleroi, à eux deux, prennent en charge près de 20 % (19,7 %) du total des étudiants.

¹⁵ Voir à ce sujet R. Cherenti, *Les projets individualisés d'intégration sociale*, Fédération des CPAS, décembre 2007. Disponible sur notre site www.uvcw.be/cpas.

10. Analyse par richesse/pauvreté des communes

Il nous a semblé intéressant d'analyser les différences entre les communes "les plus riches" et les communes "les plus pauvres". Pour ce faire, nous avons pris les 25 communes "les plus riches" d'une part¹⁶ et les 25 communes "les plus pauvres" d'autre part.

	RI		Evolution de 2006 à 2008	ASE		Evolution de 2006 à 2008
	2006	2008		2006	2008	
25 les "plus riches"	1 006	901	- 10,5 %	478	239	- 50 %
25 les "plus pauvres"	14 849	16 245	+ 9,4 %	5 641	3 241	- 42,5 %
RW	34 773	35 534	+ 2,18 %	10 661	7 130	- 33,1 %

On se rend très vite compte qu'on ne parle pas des mêmes réalités. Les 25 communes les plus riches ont une progression du RI nettement inférieure à la moyenne puisque cette évolution est négative (- 10,5 %) tandis que les 25 communes les plus pauvres connaissent une progression fortement supérieure à la moyenne (+ 9,4 %).

Lorsqu'on aborde la diminution des ASE, nous devons ici aussi constater que "les plus riches" sont favorisés par rapport aux "plus pauvres".

Néanmoins, remarquons que ce sont les CPAS entre ces extrémités qui perdent le moins de bénéficiaires ASE.

Pour ce qui concerne les étudiants, le schéma reste le même. Les 25 communes les plus riches prennent en charge 3,3 % des étudiants en leurs seins (- 16,5 % en 2 ans). Les 25 communes les plus pauvres en prennent en charge 39 % (+ 3,7 % en 2 ans).

VI. LES SANCTIONS

Sur l'ensemble des bénéficiaires (RI + ASE), 1,8 % a subi une sanction durant l'année 2007.

Les raisons en étaient les suivantes:

- non respect du PIIS 0,7 %
- non disposition au travail 0,5 %
- fraude 0,29 %

La stigmatisation des bénéficiaires qui seraient "fainéants" et "fraudeurs" est injustifiée. Nous avons affaire à un public éloigné de l'emploi et avec des difficultés plurielles. Les CPAS sont conscients que l'on ne peut sanctionner l'incapacité des personnes. Les sanctions sont dès lors généralement utilisées après le recours au dialogue et à la mise en demeure. Cela reste assez faible au total.

VII. LA DISPENSE AU TRAVAIL

15 % du public total des CPAS sont dispensés de travailler pour les raisons suivantes:

¹⁶ Nous avons estimé la "richesse" ou la "pauvreté" en fonction du revenu médian de la commune.

- 34,9 % parce que les personnes font des études,
- 31,8 % pour des raisons de santé,
- 8,4 % pour des raisons familiales.

Le reste étant repris dans "autres" et comprend:

- les personnes plus âgées,
- les personnes avec de graves problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme,
- pas de permis de conduire (pour les demandeurs d'asile),
- les SDF,
- les femmes enceintes ou femmes avec des enfants en bas âge,
- les mineurs,
- les personnes très éloignées de l'emploi,
- les personnes ayant un handicap,
- les personnes ayant peu de capacité intellectuelle,
- les prisonniers,
- les personnes en parlant pas le français,
- les personnes mises à l'emploi.

VIII. LE TRAVAIL DE PREVENTION

Plusieurs CPAS mènent un travail de prévention dans différents domaines (± 38 % des CPAS ont une telle activité).

Les différents domaines comprennent:

- la prévention pour le surendettement,
- la prévention pour la drogue,
- la prévention pour la dépression,
- la prévention pour grossesses précoces.

IX. LA POLITIQUE D'INSERTION

1. Dépense en insertion

Prenons la notion de "budget aide¹⁷" au fil des années.

Dépenses en insertion en euro par bénéficiaire¹⁸

2001	2002	2003	2004	2006	2008
1 040 €	1 083 €	1 475 €	1 964 €	2 225 €	2 551 €

Les dépenses augmentent de façon extraordinaire: + 145 % depuis 2001. + 14,6 % depuis la dernière radioscopie en 2006.

¹⁷ C'est-à-dire le budget total des dépenses d'insertion divisé par le nombre total de bénéficiaires (RI + ASE). Notion développée par M. Jacquain, Chargé de cours à l'ULg, lors des premières analyses de la radioscopie.

¹⁸ Notons néanmoins que l'inflation sur cette durée de 2001 à 2008 est de l'ordre de 14 %. On est dès lors très loin au-dessus.

Ce chiffre impressionnant doit être considéré comme une difficulté croissante liée à l'insertion du public des bénéficiaires. Il faut un personnel diversifié, davantage de formation, suivre plus longtemps les personnes durant leur parcours (lequel devient de plus en plus long), diversifier les offres, créer des structures en interne, établir des partenariats avec les différents opérateurs de formation, avec les structures d'insertion, avec les entreprises privées, etc.

Il nous faut également ajouter le nombre de prises en charge croissant par les CPAS d'un public de chômeurs exclus.

Ces coûts, très élevés, sont généralement sous-estimés par les différents niveaux de pouvoir et les observateurs externes. Et certains imaginent que le budget de l'insertion se limite au budget lié à l'engagement de quelques "art. 60 par. 7". On est loin de cette vision. Et il faut que les pouvoirs subsidiaires comprennent que pour pallier aux difficultés grandissantes des bénéficiaires, il faut une intervention financière grandissante aussi. On peut paradoxalement remarquer la situation inverse.

2. La note de politique générale

Fort étrangement, plus les années passent et moins les présidents mentionnent leur politique d'insertion dans leur note de politique générale. Ils étaient 81 % en 2003, 78 % en 2004, 76 % en 2006 et 73 % en 2008.

Par contre, et c'est un chiffre qui nous encourage, les présidents utilisent de plus en plus la radioscopie des politiques d'insertion pour préparer leur note de politique générale. 21 % en 2003, 24,3 % en 2004, 29,6 % en 2006 et 34,2 % en 2008. Ils y trouvent des données qui ne sont pas uniquement liées à l'insertion socioprofessionnelle.

3. Evaluation des compétences

L'utilisation d'un outil d'évaluation est de plus en plus entrée dans la culture des CPAS puisqu'en 2008, les CPAS sont 68 % à utiliser un outil d'évaluation (contre 64 % en 2006, 56 % en 2004, 48 % en 2003 et 36 % en 2002).

Rappelons que les 3 Fédérations de CPAS du pays, sous l'égide du Ministre de l'Intégration sociale, ont mis au point un outil d'évaluation à destination de l'ensemble des CPAS. Cet outil est d'ailleurs disponible sur notre site (www.uvcw.be/cpas). Néanmoins, sans apprentissage, il peut être difficile d'aborder de manière optimale cet outil. C'est la raison pour laquelle le Centre de Formation de la Fédération des CPAS donnera à cette occasion une série de formations afin d'utiliser de manière optimale cet outil.

4. Convention

On le sait, les CPAS ont besoin de partenaires pour mener à bien leurs missions. Et cela est vrai en insertion comme partout ailleurs. La progression du nombre de conventions avec des partenaires extérieurs ces dernières années a fortement augmenté. Il était intéressant de voir si cette progression allait perdurer.

Nombre de CPAS ayant une convention

2001	135
2002	180
2003	200
2004	203
2006	212
2008	212

La progression stagne. Cela n'est pas étonnant car le chiffre est déjà fort élevé.

Le partenariat avec le Forem, sans surprise, continue son envol. La convention-cadre à ce sujet a été un moteur et, avec quelques critiques bien entendu¹⁹, est appréciée par les partenaires. On remarque qu'il y a, entre les partenaires de terrain, une entente, une compréhension et un respect qui restent le gage d'un partenariat de qualité. Ajoutons également que les maisons de l'emploi ont permis des collaborations de proximité visibles et appréciées.

La comparaison avec les années précédentes est délicate dans le sens où jusqu'en 2004, nous demandions le nombre de CPAS en convention avec le Forem. Depuis, nous faisons la distinction entre Forem conseil et Forem formation.

	2001	2002	2003	2004	2006	2008 ²⁰
Forem conseil	43	57	84	95	124	137

La progression est impressionnante et constante depuis 2001, avec une croissance de 318 %.

Pour Forem formation, sur 262 CPAS, il y a une convention avec 73 CPAS. Cela correspond à une très légère baisse (3 conventions). Il nous faudrait à nouveau informer les CPAS sur les partenariats nécessaires entre CPAS et Forem formation. Et ce d'autant plus que les CPAS se montrent généralement satisfaits de leur partenariat.

Les Mire progressent lentement avec 83 partenariats (81 en 2006). Regrettons ici que les Mire travaillent relativement peu avec le public des CPAS, souvent considéré comme trop éloigné de l'emploi. En effet, selon les rapports d'activités des Mire, seuls 8 % de leur public proviennent des CPAS. Nous le regrettons d'autant plus que le public du CPAS est bel et bien un public prioritaire pour eux.

¹⁹ Essentiellement sur la "pression" aux 500 €.

²⁰ Extrapolation à partir des 191 réponses à la question.

Les partenariats²¹

	2006	2008
Forem conseil	124	137
EFT	94	85
MIRE	81	83
Forem formation	76	73
Autre(s) CPAS	73	75
Promotion sociale	61	63
OISP	57	60
Entreprise d'insertion	55	42
Entreprise privée	36	49
AWIPH	34	27
Régie de quartier	33	26
CEFA	23	21
IFAPME	14	10
Autre	56	75

Le nombre de CPAS en partenariat avec d'autres CPAS est à relever. Les CPAS s'ouvrent aux autres opérateurs, mais également entre eux. Les créations de synergie dans des cadres précis (l'insertion pour ce qui concerne les chiffres présents) sont, par ailleurs, à encourager.

Remarquons que les partenariats avec les EFT sont en baisse alors que ceux avec les OISP sont en légère hausse. Probablement est-ce parce que le travail en EFT demande plus de compétence de base qu'en OISP.

D'une manière générale, nous devons constater que les CPAS recourent relativement peu aux formations qualifiantes. Or, non seulement c'est un atout pour une insertion durable, mais c'est également un désir exprimé par les bénéficiaires eux-mêmes²².

Un travail considérable reste à faire pour susciter davantage le recours à la formation en alternance et notamment à l'IFAPME. En effet, pour ce dernier, l'accès à l'emploi au terme du contrat d'apprentissage est quasi assuré (dans 91 % des cas selon une étude de l'ULg²³).

A notre estime, la promotion sociale doit, elle aussi, voir son partenariat augmenter. En effet, les CPAS qui y ont recours s'en montrent particulièrement satisfaits.

5. Les services d'insertion

En 2006, ce sont 63,4 % des CPAS qui ont un service d'insertion. On constate une progression continue dans le temps.

2002	2003	2004	2006	2008
48,8 %	57,6 %	60,3 %	63,4 %	68,7 %

²¹ A partir du chiffre donné, nous extrapolons ce chiffre sur 262 CPAS.

²² Voir à ce sujet, R. Cherenti, *Le panier de la ménagère... pauvre - volet qualitatif*, août 2008, www.uvcw.be/cpas.

²³ F. Pirnay, Ph. Amedodji, *Les diplômés chefs d'entreprise (1996-2001) et les personnes ayant bénéficié du dispositif PME-Création (1998-2001) de l'IFAPME: pourquoi ne sont-ils pas tous devenus entrepreneurs?*, analyse qualitative, Centre de Recherche PME et d'entrepreneuriat de l'ULg, septembre 2004.

L'accent mis ces dernières années sur la politique d'insertion est, à n'en pas douter, la raison de cette croissance. Les CPAS ont dû, par obligation, travailler l'insertion socioprofessionnelle. Ils ont acquis en ce domaine un succès considérable sans nécessairement, regrettons-le, la reconnaissance qui devrait aller avec.

A côté des CPAS qui ont des services propres, certains CPAS choisissent d'offrir un service en inter-CPAS. 30,7 % des CPAS sont dans ce cas. Il ne faut pas, bien entendu, ajouter ce chiffre au précédent car certains CPAS cumulent un service propre et un service commun. De 20,6 % en 2006, il est de 30,7 % en 2008.

6. Le personnel des services d'insertion

Comment se décompose le service d'insertion?

AS	administratif	formateur	ouvrier	éducateur	psychologue	régent	autres
42,7 %	15,4 %	12,5 %	12 %	4,6 %	3,6 %	1,1 %	8 %

Les assistants sociaux sont toujours majoritaires dans les services d'insertion. Mais il faut remarquer au fil du temps que les services diversifient l'offre de profession. Ainsi, en 2008, les professions présentes comprennent des économiste, animateur, aide-familiale, ergothérapeute, diététicienne, logopède, infirmière sociale, etc.

Ces profils professionnels permettent aux CPAS de s'adapter aux besoins de la population dans l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Notons avec étonnement que cette année, le personnel administratif (12,5 % en 2006, 15,4 % en 2008) devient plus nombreux que le personnel des formateurs. Les ouvriers progressent assez fortement aussi (+ 4,5 %). C'est probablement le signe d'une volonté d'encadrement en interne pour des formations manuelles.

Un métier se développe de plus en plus, c'est celui de prospecteur en entreprise. 31 CPAS déclarent faire de la prospection en entreprise en 2008, contre 24 en 2006. Mais si la mise à l'emploi reste dans la plupart des cas une priorité, les CPAS se rendent compte de la difficulté (impossibilité) à mener une politique d'insertion professionnelle en négligeant une politique d'insertion sociale. Cette dernière est primordiale si l'on veut, à moyen terme, pouvoir donner une véritable chance aux bénéficiaires.

7. Recherche active d'emploi

En 2004, 26 % des CPAS avaient un tel module. En 2006, ce chiffre représentait 22 % donc une diminution considérable. En 2008, le chiffre grimpe à 28 %. Très probablement peut-on y voir la conséquence des différents partenariats mis en place par les CPAS, soit entre CPAS eux-mêmes, soit alors dans la convention-cadre (et plus spécifiquement les points APE octroyés par le Gouvernement wallon dans le PST3 pour faire de la prospection en entreprise).

Voyons pour la recherche active d'emploi la répartition par tranche de population.

Tranche population	2004	2006	2008
- de 10 000	11 %	14 %	13,3 %
de 10 01 à 15 000	24 %	19 %	17,4 %
de 15 001 à 25 000	47 %	26 %	31,5 %
+ de 25 001	64 %	57 %	60,8 %

Les CPAS des communes de moins de 15 000 habitants ont vu le chiffre des recherches d'emploi diminuer. Cela peut s'expliquer par le fait que ces CPAS soit ont opté pour une action commune entre CPAS (les clusters, les inter-CPAS), soit alors ils font appel à un partenaire extérieur. Cela peut aussi être une explication pour les autres CPAS lorsque la recherche active tend à diminuer.

X. DIVERS

1. Les rapports annuels

52,6 % des services d'insertion font un rapport annuel de leurs activités. Ce chiffre normalement devrait être bien supérieur car le rapport annuel est un outil essentiel pour faire connaître le travail effectué et, par ce fait, informer les responsables (secrétaires et mandataires) et collègues du type d'activité rempli par le service.

C'est aussi un élément de valorisation. En effet, il est impossible aux responsables d'apporter une reconnaissance pour quelque chose qu'ils ignorent. Le rapport annuel est en outre un moment privilégié pour faire état des besoins de la population, des réponses possibles, des outils mis en œuvre, des ressources du service, des collaborations, ... mais aussi des manques. Nous ne pouvons dès lors que vivement recommander ces rapports annuels. Pourtant, le chiffre est en baisse par rapport à 2006 de plus de 10 %.

Notons encore que dans 18 % (+ 9 % par rapport à 2006) des cas où un rapport est fait, celui-ci n'est pas transmis au conseil. C'est dommage. Le conseil est l'organe de décision du CPAS, il est normal qu'il soit informé des activités des services ainsi que des besoins de la population et des services.

Ce que prévoit d'ailleurs formellement l'article 47 par. 2 de la loi organique des CPAS qui dit "*le responsable du service social informe le conseil de l'action sociale, le bureau permanent, le comité spécial du service social ou le secrétaire, des besoins généraux qu'il constate dans l'accomplissement de sa tâche et propose les mesures propres à y satisfaire*".

2. Contacts entre services

Seuls 47 % des CPAS organisent un contact formalisé entre le service d'insertion et le service social général.

Il est étrange de constater une régression dans ce type de contacts structurés (- 15 % en 5 ans).

2003	2004	2006	2008
62 %	66 %	53 %	47 %

Nous ne pouvons qu'encourager les CPAS à établir des relations. L'urgence, les exigences administratives de plus en plus lourdes, ... peuvent laisser penser que ces contacts sont secondaires. Cela n'est pas le cas. Ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'institution. Cela

assure un cadre général à l'intérieur duquel les échanges peuvent se diversifier et apporter une cohérence dans la gestion des dossiers.

A l'heure où la spécialisation s'impose de plus en plus, il est indispensable de veiller dans l'intérêt du citoyen à la complémentarité des services et à la transversalité des actions.

3. Internet et adresse e-mail

93 % des services, dans le cadre de leur travail, ont accès à internet. Bien que certaines études montrent clairement que les CPAS n'ont pas une réelle politique en matière de nouvelles technologies²⁴, on remarque une utilisation assez importante d'internet.

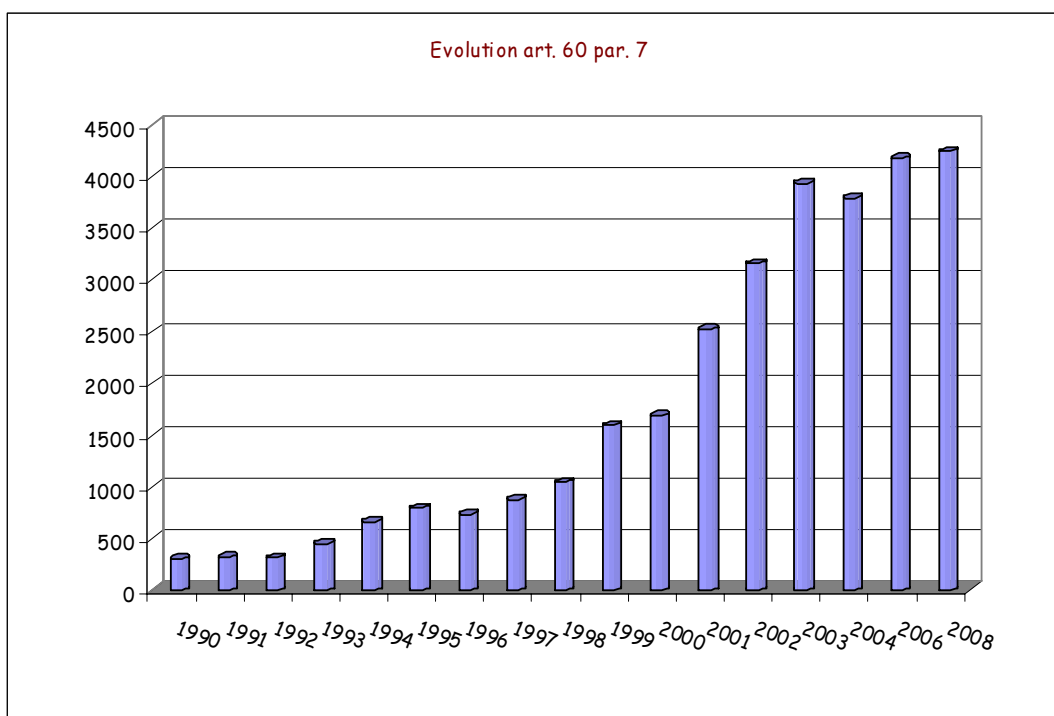
2002	2003	2004	2006	2008
52 %	78 %	86 %	94 %	93 %

Finalement, 93 % des agents d'insertion ont une adresse e-mail professionnelle. C'est l'enjeu de l'information rapide qui est pris en considération par les CPAS wallons et les situe dans une phase de progrès inévitable et généralisé à tous les CPAS.

XI. L'ART.60 PAR.7

L'outil d'insertion professionnelle par excellence pour les CPAS est l'art.60 par.7. Nous avons constaté que 2003 avait constitué un "pic" dans la politique d'insertion professionnelle. Et effectivement, 2004 avait vu l'ensemble des mesures décroître assez sensiblement. 2006 avait connu une forte hausse. Nous nous attendions en 2008 à une stabilisation, ce n'est pas vraiment le cas. Les chiffres sont en diminution. En effet, nous passons de 4 175 art.60 par.7 en 2006 à 3 988 art.60 par.7 en 2008, soit une baisse de 4,5 %. Toutefois, cette diminution est compensée par d'autres formes de mises à l'emploi et nous verrons que dans l'ensemble le nombre de mises à l'emploi est en progression.

²⁴ FUNDS-Ciger, *L'informatisation des CPAS*, mai 2006.



L'évolution en 17 ans est phénoménale: de 319 à 3 988, soit une progression de 1 250 %.

Profitons de l'occasion pour rappeler que, contrairement à ce que laissent à penser certains, l'engagement par un CPAS d'un art.60 par.7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net de plus de 10 000 euros par an et par engagement. Il est donc mensonger de laisser à penser que les CPAS, en demandant une intervention financière aux asbl par exemple, font du profit.

La politique art.60 par.7 coûte cher aux CPAS et communes. Cela mériterait une subsidiation beaucoup plus forte de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance à la mesure de l'effort des centres. Il faut ici également couper court à l'idée reçue qu'un art.60 par.7 est forcément un tremplin vers les allocations de chômage. C'est faux. 42 % des art.60 par.7 retrouvent la voie d'une insertion professionnelle durable. L'étude de la Fédération des CPAS à ce sujet est formelle²⁵. Ajoutons également que selon cette étude, le meilleur outil d'insertion durable est l'art.61 avec un taux de réussite à long terme de 68 %.

Dans quels secteurs sont utilisées ces personnes engagées?

	CPAS	asbl	commune	économie sociale	entreprise privée	autres
2001	51 %	25 %	14 %	-	3 %	9 %
2002	47 %	19 %	14 %	-	8 %	12 %
2003	42 %	20 %	15 %	10 %	9 %	4 %
2004	38 %	19 %	15 %	14 %	9 %	5 %
2006	39 %	16 %	16 %	17 %	7 %	5 %
2008	36 %	18 %	15 %	18 %	5 %	8 %

²⁵ S. Lemaître, *Impact des mesures d'insertion des CPAS wallons - Etude quantitative - Rapport de synthèse*, 2004.

La part relative des art.60 par.7 utilisés au sein même du CPAS tend à diminuer. Cela peut être expliqué par le fait que les CPAS sont souvent en manque de personnel d'encadrement et en manque de locaux. En effet, il faut du personnel pour encadrer les "art.60 par.7" et il faut de la place pour les accueillir.

La part de mise à disposition dans les asbl progresse de 2 %.

Le secteur de l'économie progresse de 1 %. C'est très peu. Certains CPAS se sont montrés peu satisfaits de la collaboration avec le secteur de l'économie sociale qui établit un trop grand "turnover" et finalement forme très peu les personnes contrairement aux intentions mentionnées au départ.

Les mises à disposition dans les communes régressent légèrement.

Il est intéressant de remarquer que 20,3 % de l'ensemble des art.60 par.7 travaillent pour des maisons de repos.

Par contre, et nous pouvons nous en montrer satisfaits, la mise à disposition d'art.60 par.7 dans les entreprises privées commerciales est en baisse régulière depuis 2004. Cela s'explique par plusieurs facteurs:

- ⇒ le nombre croissant de conflits et de procès lors de ces mises à disposition;
- ⇒ une position éthique des CPAS;
- ⇒ la volonté affichée par les différents ministres de valoriser plutôt l'art.61. C'est notamment le cas dans le cadre de la convention-cadre Forem-CPAS où les partenaires ont décidé de ne valider que les projets où la mesure art.61 est mise en valeur;
- ⇒ les études scientifiques mettent en évidence l'intérêt pour les bénéficiaires (ce qui est l'objectif premier des CPAS), pour le CPAS ... et souvent aussi pour les entreprises, à faire des "art.61" plutôt que des mises à disposition d'art.60 par.7 dans le privé commercial;
- ⇒ les travailleurs sociaux prennent le temps d'apprendre les techniques de l'art.61.

1. Autres formules de mises à l'emploi

	Art. 61	Activa	PTP	Sine	Intérim insertion
2002	197	-	242	-	127
2003	373	486	315	26	85
2004	353	431	260	79	29
2006	450	527	166	222	18
2008	534	525	243	259	3

Après une régression en 2004, les chiffres sont à la hausse ... en tout cas pour certains.

C'est le cas de l'art.61 qui progresse de près de 19 % pour devenir la première mesure d'insertion après l'art.60 par.7. Et notons qu'elle prend le dessus sur l'art.60 par.7 mis à disposition du secteur privé. Nous pouvons ici saluer les efforts du Gouvernement wallon pour valoriser l'art.61.

Le Sine qui jusqu'en 2006 était insignifiant devient une mesure importante de mise à l'emploi.

L'Activa se stabilise.

Notons un regain étonnant de la mesure PTP.

Quant à l'intérim d'insertion, cette mesure a toujours été repoussée par les CPAS ainsi que par les bénéficiaires²⁶. Elle n'est plus utilisée.

2. Autres données en insertion professionnelle

	remise emploi "autres" par CPAS	personne ayant retrouvé par elle-même	Total
2001	997	1 132	2 129
2002	646	1 040	1 686
2003	539	1 053	1 592
2004	448	1 043	1 491
2006	454	1 525	1 979
2008	545	1 646	2 191

Comme nous le rappelons à chaque radioscopie, les plus grands centres ne savent pas nous communiquer ces chiffres. Dès lors, ils sont le fruit d'une extrapolation statistique basée sur une médiane régionale prenant en compte la catégorie du nombre d'habitants.

Prenons néanmoins ce chiffre global comme étant une estimation minimum.

Les mises à l'emploi "autres" sont notamment les mises à l'emploi par un démarcheur en entreprise sans qu'il y ait d'intervention financière du CPAS. Cette façon de faire a fortement diminué dans le temps pour se "stabiliser" autour des 450 unités. En 2008, il repart à la hausse. Il faut ici noter avec étonnement et désapprobation qu'il arrive à certains CPAS (rare heureusement) de renoncer à un CDI dans une entreprise par ce type d'emploi sans subsides (CDI proposé par l'entreprise elle-même sans subside) et de demander plutôt à l'entreprise d'opter pour un CDD subsidié afin, au terme du contrat, de renégocier un autre emploi subsidié. Nous dénonçons bien entendu cette pratique d'organisation d'un "turnover" sous prétexte d'un plus grand intérêt pour les entreprises et afin, pour le travailleur social, d'augmenter son rendement. L'intérêt des bénéficiaires passe ici au second rang. Nous le déplorons.

Par contre, le nombre de personnes qui retrouvent par elles-mêmes le chemin de l'emploi tend à augmenter assez fortement depuis 2004. Il poursuit son chemin et montre l'importance qu'il y a à informer les bénéficiaires sur la situation du marché de l'emploi et sur l'importance du travail en amont fait par les CPAS (travail social, travail de préparation, etc.).

3. Les ALE

	2003	2004	2006	2008
ALE	1 088	882	415	579

Alors que la mesure était en chute libre depuis 2003, elle retrouve un regain avec les titres-services qui jouent un rôle important. Il progresse de près de 40 % en 2 ans.

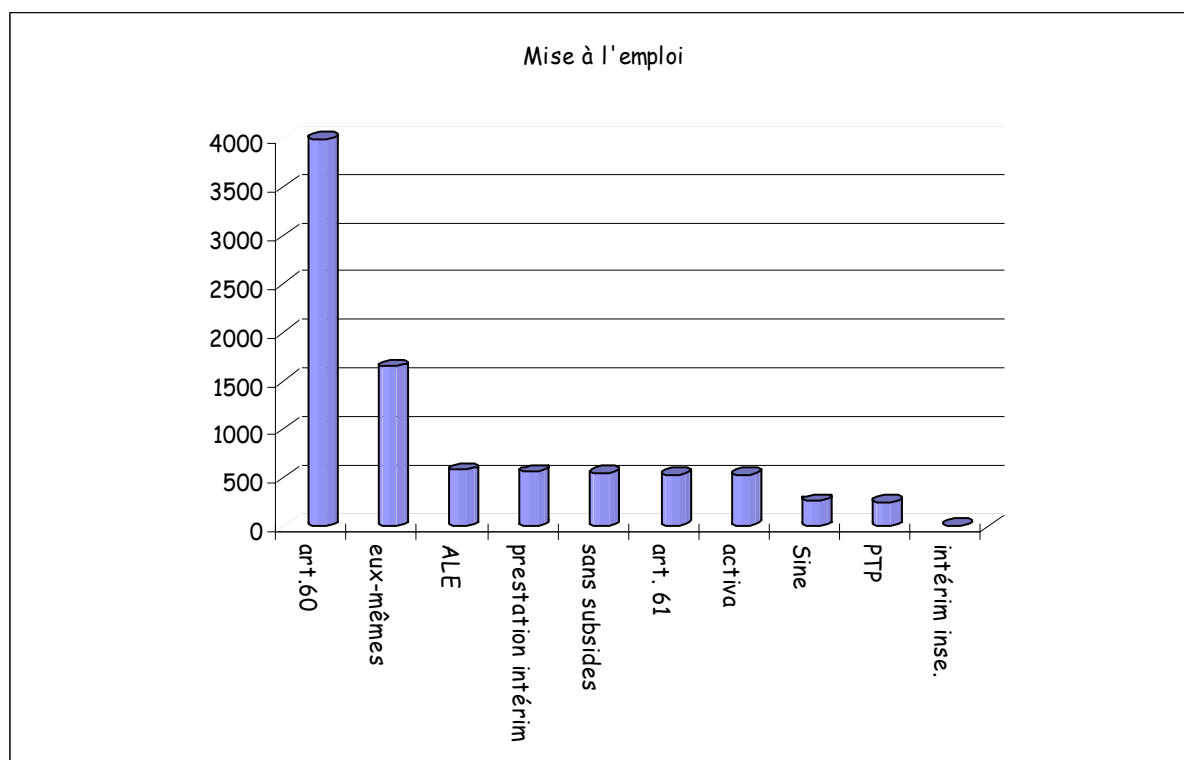
²⁵ S. Lemaitre, *Les politiques d'insertion socioprofessionnelle des CPAS - Perceptions et commentaires des bénéficiaires*, p. 9, 2004, www.uvcw.be/cpas.

4. Les prestations régulières en intérim

561 personnes prestent régulièrement dans le cadre du travail intérimaire. C'est plus qu'en 2006 où nous avions un chiffre de 357. Soit une progression de 57 %.

5. Récapitulatif pour les mises à l'emploi

	2006	2008
Art. 60 par. 7	4 175	3 988
Art. 61	450	534
Activa	527	525
PTP	166	243
Sine	222	259
Intérim insertion	18	3
Prestation régulière intérim	357	561
ALE	415	579
eux-mêmes	1 525	1 646
sans subside	454	545
TOTAL	8 309	8 883



8 883 personnes sont mises à l'emploi à un moment déterminé (1^{er} janvier). Le chiffre est évidemment très important. Néanmoins cette politique active d'insertion n'enraie pas l'augmentation du nombre de bénéficiaires (mais celui-ci serait beaucoup plus important sans cette politique).

On ne doit cependant pas oublier que les missions des CPAS se multiplient avec le temps, ce qui élargit considérablement son public et, d'autre part, il y a une tendance à faire des CPAS, dernier maillon de la sécurité sociale, un maillon premier. Ainsi en est-il des bénéficiaires

mineurs, des bénéficiaires-étudiants, des bénéficiaires victimes d'une exclusion ou d'une suppression du chômage. La fonction normalement *résiduaire* des CPAS tend à devenir une fonction "fourre-tout". Il nous faut ici le dénoncer.

Ajoutons que le chiffre de 8 883 bénéficiaires est un chiffre à un moment donné. Les CPAS gèrent beaucoup plus que ce chiffre durant une année. Une extrapolation à partir des chiffres donnés par la Commission Insertion professionnelle nous permet d'estimer que sur une année un CPAS gère 210,5 % de bénéficiaires de plus que ceux pris en compte au 1^{er} janvier. Soit pour l'ensemble de la Région wallonne non plus 8 883 mais bien 18 698 bénéficiaires sur l'année. On peut ainsi mieux percevoir le travail colossal des CPAS durant une année.

7,5 % des CPAS n'ont pas du tout de politique d'insertion professionnelle (c'est 1,5 % de plus qu'en 2006). Mais il faut relever que certains CPAS n'ont aucun candidat à une insertion professionnelle. Il ne faut dès lors, bien entendu, pas y voir un désir de ne pas faire de l'insertion.

6. Les formations

Il y a dans les CPAS wallons, au 1^{er} février 2008, 4 201 bénéficiaires en formation. Le chiffre est en forte hausse (+ 11,3 %), alors qu'il était déjà en progression de 38 % en 2006. Cette constante progression est remarquable et plusieurs facteurs peuvent expliquer cela: parmi les explications; les informations aux CPAS données en partenariat avec Forem formation, les projets accentués avec les Mire, la convention-cadre avec le Forem, la visibilité donnée aux opérateurs de formation sur notre site (cf. la cartographie sur www.uvcw.be/cpas).

Néanmoins, si cette mise en formation est très élevée, elle se fait assez peu en formation qualifiante et se concentre plutôt sur le pré-qualifiant. C'est un constat que dénoncent par ailleurs les bénéficiaires eux-mêmes dans notre étude sur "Le panier de la ménagère... pauvre"²⁷. Ceux-ci estiment qu'il y a un trop grand automatisme dans la mise en formation sans assez tenir compte du besoin et de la possibilité des bénéficiaires.

Ajoutons que la Commission Insertion professionnelle (CIP) de la Fédération des CPAS se désole d'un manque de formation dans les langues et dans l'alphabétisme. Probablement, les différentes institutions du pays et de la Région n'ont-elles pas encore suffisamment pris la mesure de la structure de la population où 1- bon nombre de personnes d'origine étrangère ont besoin d'une aide dans l'apprentissage de la langue et 2- le public des CPAS doit acquérir les bases élémentaires d'un parcours qui pourrait les mener à l'emploi à un moment.

Voyons le pourcentage du nombre de bénéficiaires en formation par province.

	2004	2006	2008
Hainaut	5,3 %	8,3 %	12,2 %
Liège	5,7 %	8,5 %	8,2 %
Namur	7 %	6,8 %	9,6 %
Brabant wallon	7,2 %	7,6 %	7,5 %
Luxembourg	7,3 %	9,9 %	9,7 %

²⁷ Cette étude est disponible sur notre site www.uvcw.be/cpas.

Pour la deuxième fois successive, le Hainaut fait une très forte progression dans les mises en formation. Namur progresse beaucoup également. Les trois autres provinces, quant à elles, tendent à mettre un peu moins en formation.

Si l'aspect quantitatif est bel et bien présent, soulignons maintenant le besoin d'orienter les bénéficiaires vers des formations de qualité qui puissent satisfaire à la fois le goût des personnes, le rôle des CPAS en insertion et l'adéquation avec le besoin du marché de l'emploi. Il nous semble dès lors qu'une orientation vers la formation qualifiante (Ifapme, Cefa, promotion sociale, Forem formation) et vers les formations de base (alphabétisation et langue) sont à privilégier.

7. Récapitulatif général par province

	mise emploi	en formation	aux études	TOTAL
Hainaut	23,7 %	12,2 %	15 %	50,9 %
Liège	17,4 %	8,2 %	13,2 %	38,8 %
Namur	19,6 %	9,6 %	13,5 %	42,7 %
Brabant wallon	26,6 %	7,5 %	16,9 %	51 %
Luxembourg	26,7 %	9,7 %	15,5 %	51,9 %
RW	20,8 %	9,8 %	14,2 %	44,8 %

D'une manière générale, on constate une très forte hausse dans la mise en insertion. Cela est vrai pour chaque province, même si celles-ci présentent certaines différences.

Le Luxembourg, le Brabant wallon et le Hainaut ont une mise à l'emploi nettement supérieure à la moyenne régionale qui est de 20,8 % des bénéficiaires.

Le Hainaut a la plus forte mise en formation, avec un chiffre de 2,6 % supérieur à la moyenne.

Quant à la mise aux études, le chiffre est en croissance constante avec, ici, le Brabant wallon qui se détache nettement.

Au total, la Région met en "insertion active" 44,8 % de son public, chiffre énorme, en croissance constante (+ 5,8 % par rapport à 2006).

8. Récapitulatif général

Les mises à l'emploi	8 883 bénéficiaires
Les mises en formation	4 201 bénéficiaires
Les étudiants	6 068 bénéficiaires

TOTAL 19 152 bénéficiaires

Insistons encore une fois qu'il s'agit ici des bénéficiaires en insertion à un moment donné. Pour mieux se rendre compte du travail réalisé dans les CPAS, il faudrait non pas regarder la mise en insertion à un moment donné mais plutôt prendre l'année comme référence.

Quoi qu'il en soit, nos chiffres montrent la somme considérable de travail dans les CPAS. Travail qui n'implique pas, contrairement à ce que l'on tend à dire, uniquement le service insertion, mais

aussi le service du personnel, le service social général, le secrétariat, ... sur base aussi d'une responsabilité politique. Le travail en insertion est un travail collectif d'ampleur qui doit être souligné et valorisé.

XII. CONCLUSION

Nous avons 44,8 % de l'ensemble du public des CPAS qui se trouvent dans une forme active d'insertion à un moment précis de l'année. C'est 5,6 % de plus qu'en 2006.

Les CPAS sont des opérateurs d'insertion d'une importance capitale. Pourtant, le défi des CPAS est de taille puisque leur public est généralement considéré, à juste titre, comme éloigné de l'emploi et donc difficilement "remobilisable". Il faut en effet se rendre compte des multiples difficultés que doivent affronter les bénéficiaires avant de songer à se diriger à nouveau vers l'emploi. Les CPAS les accompagnent dans ce chemin et leur mérite n'en est que plus grand.

Ajoutons également la très lourde problématique des "pièges à l'emploi"²⁸ qui affecte considérablement la tâche des travailleurs sociaux.

Pour estimer à sa juste valeur le résultat que peuvent présenter les CPAS, il faut se rendre compte que ceux-ci sont "chargés" par les autorités de nouvelles missions et subissent également les décisions du Gouvernement (citons à titre d'exemple les exclusions du chômage), ce qui ne facilite pas leur travail, bien entendu.

Nous le soulignons à chaque radioscopie, ces résultats exceptionnels ne sont quasi jamais mis en valeur par les autorités politiques du pays pour lesquels les CPAS restent trop souvent, entend-on, cantonnés à un rôle social "passif". C'est loin de la réalité, et cette réalité mérite d'être soulignée, reconnue et valorisée, notamment par un meilleur financement.

²⁸ Voir à ce sujet notre étude sur les pièges à l'emploi, disponible sur notre site www.uvcw.be/cpas.

ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT

	Arlon	Ath	Bastogne	Charleroi	Dinant	Huy	Liège	Marche-en-Famenne	Mons	Mouscron	RW
habitants	55 593	81 825	43 444	422 598	104 017	104 756	594 579	53 123	249 878	70 718	3 435 879
chômeurs ⁽¹⁾ (en %)	4,82	6,85	4,97	10,70	6,99	7,12	9,80	6,22	10,06	7,49	7,93
revenu moyen/habitant	15 184 €	12 978 €	11 979 €	11 532 €	12 060 €	13 385 €	12 534 €	11 766 €	11 906 €	11 580 €	12 807 €
RI (en %)	0,70	0,61	0,50	1,28	0,63	0,64	1,75	0,69	1,21	0,97	1,03
ASE (en %)	0,11	0,17	0,06	0,13	0,15	0,14	0,46	0,11	0,14	0,22	0,21
RI + ASE ⁽¹⁾ (en %)	0,81	0,78	0,56	1,41	0,78	0,78	2,21	0,80	1,35	1,19	1,24
étudiants ⁽²⁾ (en %)	14,19	14,58	15,51	11,13	13,86	28,76	11,96	16,94	15,03	23,76	14,22
art. 60 ⁽²⁾ (en %)	13,97	9,09	12,24	11,70	9,90	12,14	5,26	14,35	13,37	9,81	9,35
art. 61 ⁽²⁾ (en %)	0,44	0,16	0,00	1,96	0,12	0,61	2,29	0,24	0,42	0,59	1,25
Activa ⁽²⁾ (en %)	1,33	5,49	0,41	0,79	0,50	0,24	1,91	1,65	1,01	2,48	1,23
PTP ⁽²⁾ (en %)	0,00	7,37	0,41	0,69	0,50	0,24	0,49	1,18	0,95	0,83	0,57
SINE ⁽²⁾ (en %)	0,00	0,31	0,00	1,09	0,25	0,97	0,47	0,47	1,52	0,00	0,61
Intérim insertion ⁽²⁾ (en %)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
sans subsides ⁽²⁾ (en %)	0,22	0,63	1,63	1,96	1,24	2,18	0,96	3,06	0,77	1,42	1,28
bénéf. lui-même ⁽²⁾ (en %)	8,65	4,70	5,71	4,93	7,18	5,83	1,73	6,82	2,80	6,62	3,86
total emploi ⁽²⁾⁽³⁾ (en %)	30,60	30,88	21,22	24,48	26,86	24,88	15,60	31,53	22,54	25,77	20,82

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RI + ASE dans la zone géographique considérée

³ Total emploi comprend: art. 61, art. 60, intérim d'insertion, PTP, Activa, Sine, sans subsides, qui ont retrouvé par eux-mêmes, ALE, travail en intérim

	Namur	Neufchâteau	Nivelles	Philippeville	Soignies	Thuin	Tournai	Verviers	Virton	Waremme	RW
habitants	294 320	58 151	370 460	63 646	180 154	147 475	142 196	274 973	50 867	73 106	3 435 879
chômeurs ⁽¹⁾ (en %)	7,00	5,37	5,23	8,17	8,09	8,12	7,21	6,72	4,74	8,83	7,93
revenu moyen/habitant	13 525 €	12 077 €	15 535 €	12 106 €	12 625 €	12 175 €	12 513 €	12 445 €	13 237 €	14 146 €	12 807 €
RI (en %)	1,02	0,54	0,49	0,55	0,89	0,70	0,80	1,21	0,56	0,44	1,03
ASE (en %)	0,18	0,12	0,16	0,08	0,11	0,15	0,09	0,26	0,15	0,21	0,21
RI + ASE ⁽¹⁾ (en %)	1,20	0,66	0,65	0,63	1,00	0,85	0,89	1,47	0,71	0,65	1,24
étudiants ⁽²⁾ (en %)	12,74	14,32	16,94	19,95	22,97	18,68	13,73	13,88	16,76	14,86	14,22
art. 60 ⁽²⁾ (en %)	9,03	11,46	11,10	15,46	11,74	11,81	10,58	9,97	10,89	9,55	9,35
art. 61 ⁽²⁾ (en %)	0,37	0,52	0,33	0,00	0,72	0,64	0,32	0,91	0,28	0,00	1,25
Activa ⁽²⁾ (en %)	0,65	0,52	0,95	0,75	0,39	1,44	0,36	0,66	1,12	0,85	1,23
PTP ⁽²⁾ (en %)	0,06	0,00	0,76	0,50	0,39	0,16	0,00	0,12	0,56	0,42	0,57
SINE ⁽²⁾ (en %)	0,25	0,00	0,54	1,25	0,89	0,56	0,16	0,22	0,28	1,06	0,61
Intérim insertion ⁽²⁾ (en %)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,01
sans subsides ⁽²⁾ (en %)	0,88	3,91	2,57	0,50	0,78	1,36	0,24	1,16	2,51	2,97	1,28
bénéf. lui-même ⁽²⁾ (en %)	3,14	5,99	5,67	6,23	5,95	5,43	5,05	3,81	5,03	10,19	3,86
total emploi ⁽²⁾⁽³⁾ (en %)	17,32	23,96	26,60	25,94	22,75	23,86	19,85	20,11	23,18	30,15	20,82

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée.

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RI + ASE dans la zone géographique considérée

³ Total emploi comprend: art. 61, art. 60, intérim d'insertion, PTP, Activa, Sine, sans subsides, qui ont retrouvé par eux-mêmes, ALE, travail en intérim

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
II. PRECISION SUR LA RADIOSCOPIE 2008	3
III. METHODE ET PRESENTATION	3
IV. INFORMATION GENERALE	4
1. Quelques points de repère non commentés pour les CPAS.....	5
V. LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES	5
1. Evolution par genre.....	6
2. Evolution RI pour la Belgique.....	6
3. Evolution du RI et CCI (chômeurs complets indemnisés).....	7
4. Et qu'en est-il de l'aide sociale équivalente (ASE)?	8
5. Analyse par province.....	9
6. Par âge	10
7. Les étudiants.....	11
8. Analyse par arrondissement	12
9. Analyse par chiffre de la population.....	12
10. Analyse par richesse/pauvreté des communes	13
VI. LES SANCTIONS	13
VII. LA DISPENSE AU TRAVAIL	13
VIII. LE TRAVAIL DE PREVENTION	14
IX. LA POLITIQUE D'INSERTION	14
1. Dépense en insertion.....	14
2. La note de politique générale.....	15
3. Evaluation des compétences	15
4. Convention.....	15
5. Les services d'insertion.....	17
6. Le personnel des services d'insertion	18
7. Recherche active d'emploi	18
X. DIVERS	19
1. Les rapports annuels	19
2. Contacts entre services.....	19
3. Internet et adresse e-mail	20
XI. L'ART.60 PAR.7	20
1. Autres formules de mises à l'emploi	22
2. Autres données en insertion professionnelle.....	23
3. Les ALE.....	23
4. Les prestations régulières en intérim	24
5. Récapitulatif pour les mises à l'emploi.....	24
6. Les formations	25

7. Récapitulatif général par province	26
8. Récapitulatif général	26
XII. CONCLUSION	27
ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT	28